

LE PARTAGE ET LES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Séminaire Logement durable
26/06/2024



FACILITATEUR PARTAGE ET COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

SOMMAIRE

1. – PRINCIPE

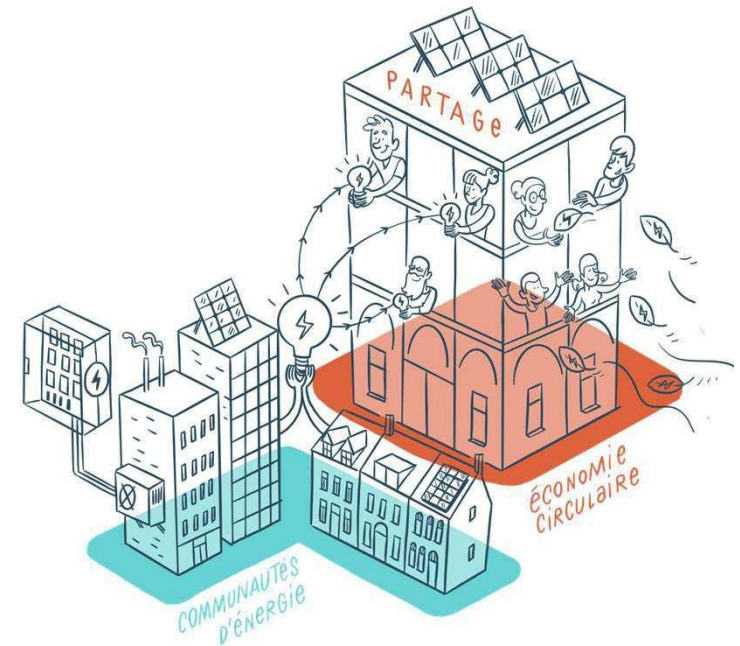
Les trois types de partage

2. – A QUEL PRIX ?

3. – PROJET SUNSUD

4. – QUELQUES CHIFFRES

5. – SERVICE DU FACILITATEUR

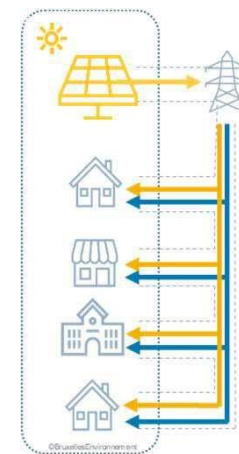
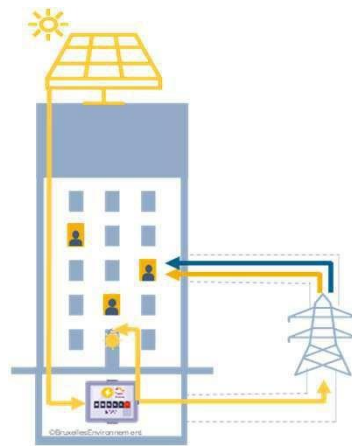
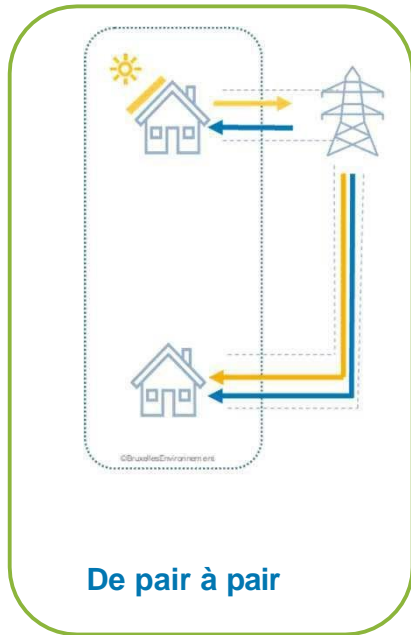


LE PARTAGE D'ELECTRICITE

Principe



3 types de partage



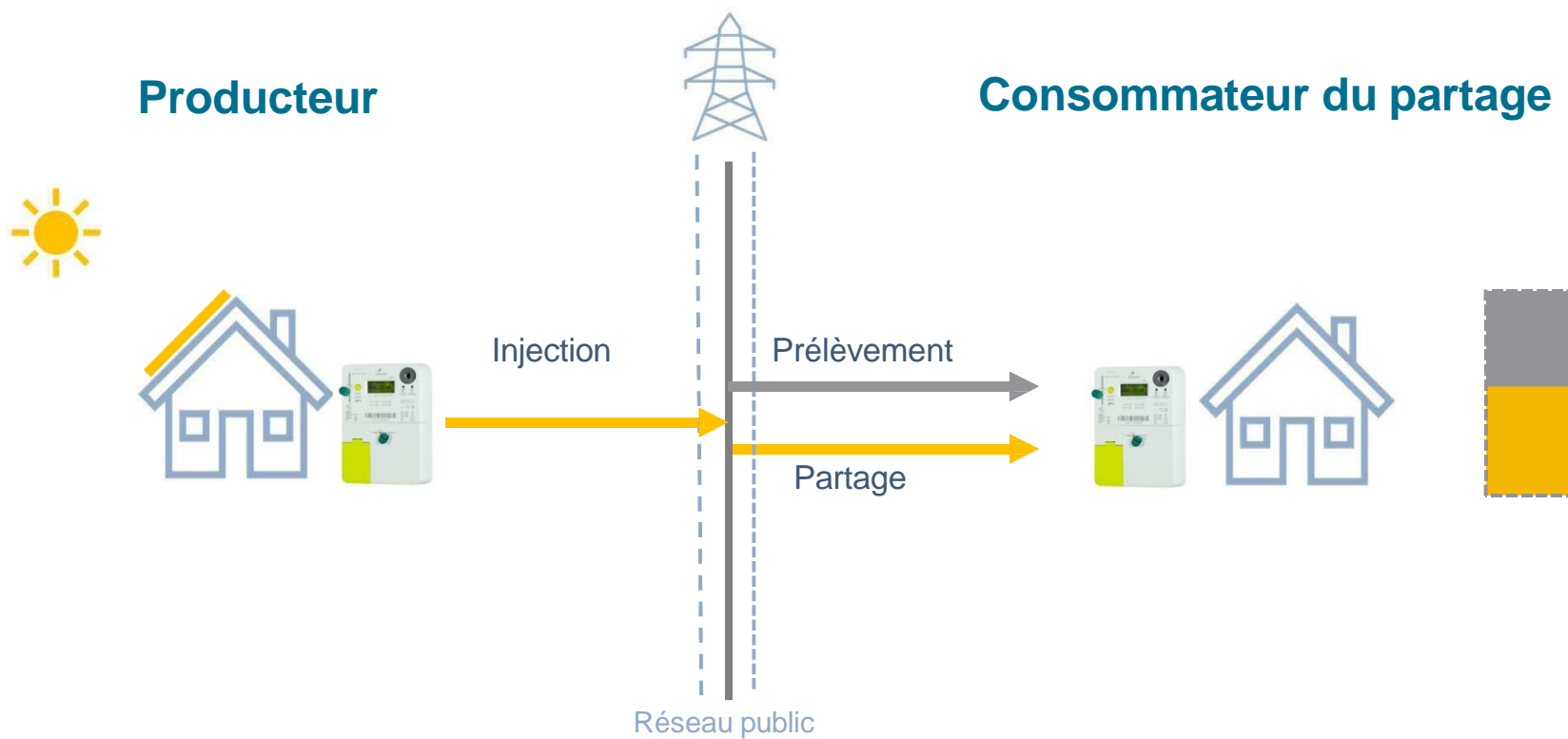
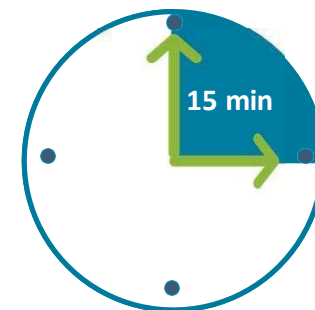
Clients actifs agissant conjointement
Clients actifs

Communautés d'énergie

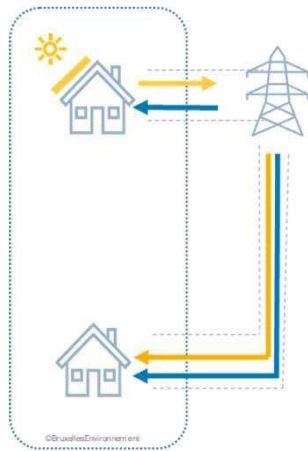


Principe

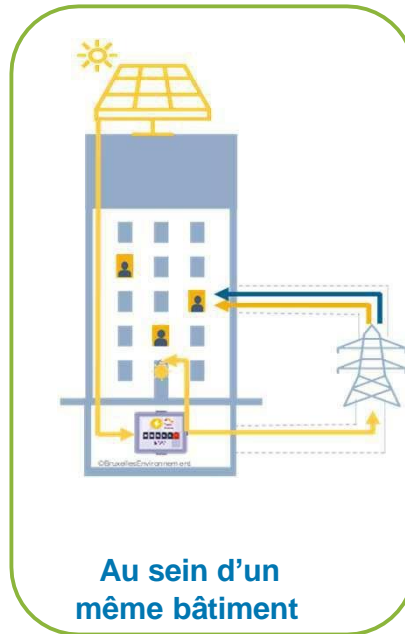
Pair à pair



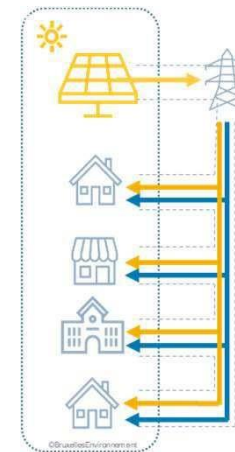
Partager de l'électricité



De pair à pair



Au sein d'un même bâtiment



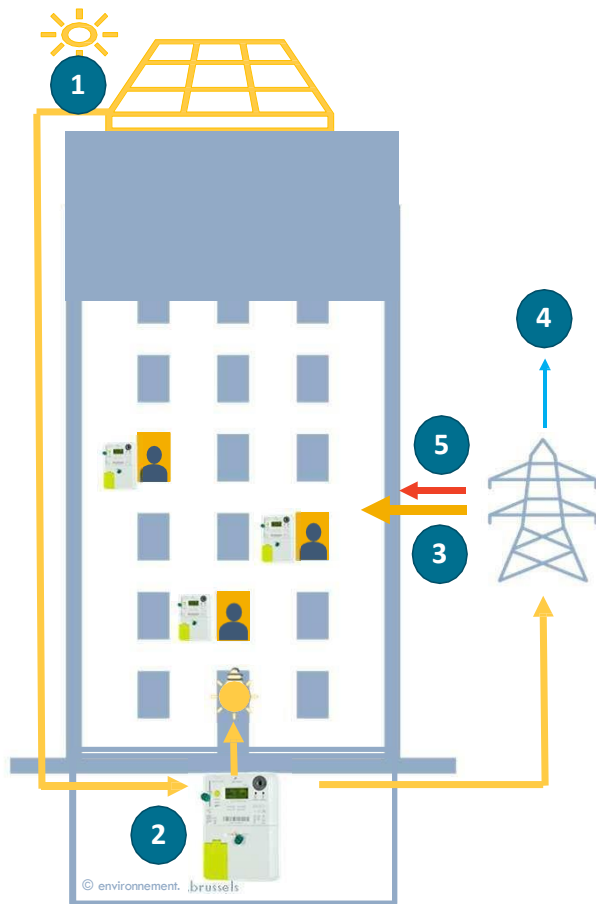
Partage entre différents bâtiments

Clients actifs agissant
ensemble
Clients actifs

Communautés d'énergie



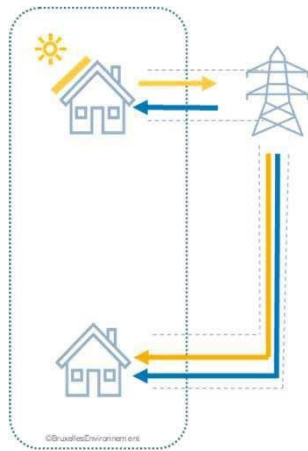
Partage d'électricité au sein d'un même bâtiment



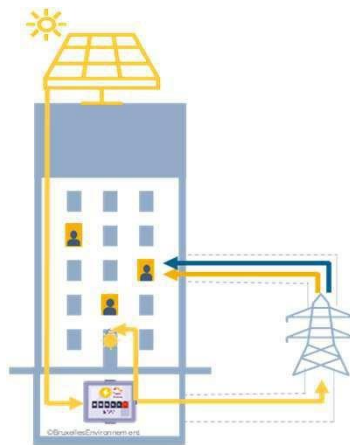
- 1 De l'électricité renouvelable est produite
- 2 Autoconsommation instantanée par le compteur commun
- 3 Les participants au partage consomment tout ou partie du surplus
- 4 L'éventuel surplus est vendu à un fournisseur d'énergie
- 5 Chaque habitant achète de l'électricité à son fournisseur, pour couvrir le reste de sa consommation



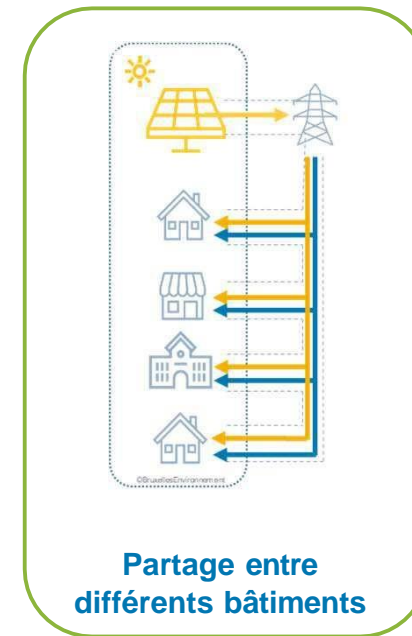
Partager de l'électricité



De pair à pair



Au sein d'un même bâtiment



Partage entre différents bâtiments

Clients actifs agissant
ensemble
Clients actifs

Communautés d'énergie



Les communautés d'énergie

- Permet de partager de l'électricité entre **plus de deux bâtiments**
- Une **entité juridique** (Asbl, Coopérative, ...) autonome
- Objectif principal de générer des **bénéfices sociaux, environnementaux et économiques** pour ses membres
- Membres situés en **Région Bruxelles-Capitale**
- **Conventions** entre la communauté et ses membres



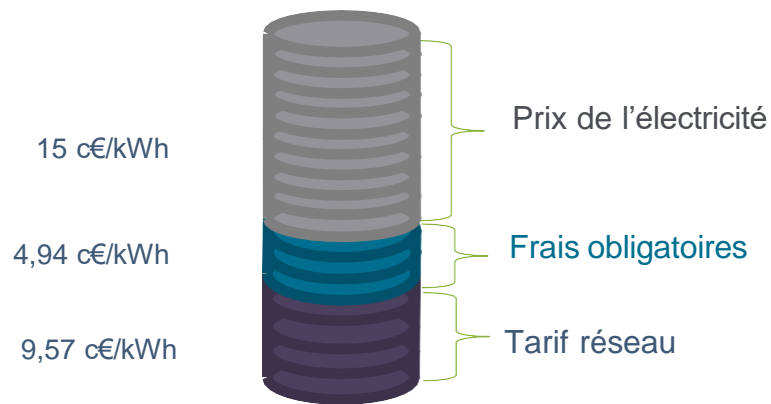
PARTAGE D'ELECTRICITE

A quel prix ?



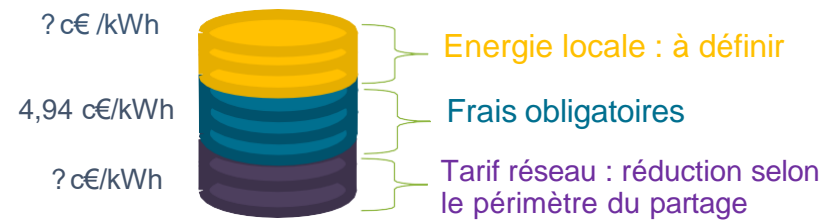
Le prix local payé par les participants

Tarif moyen Bruxellois



= 29,51 c€/kWh HTVA
(Prix moyen à Bruxelles en avril 2024)

Votre prix local



= ? €/kWh



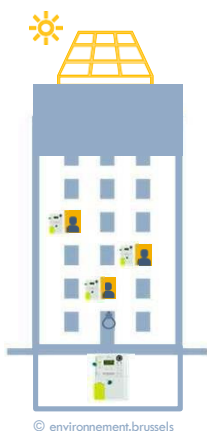
Tarifs réseau incitatifs

Le montant des frais de réseau dépend du périmètre du partage : plus les participants sont proches, plus la réduction des frais de réseau sera grande.

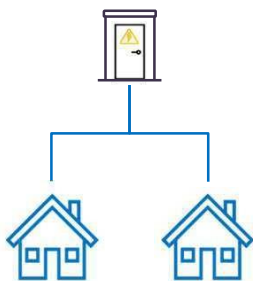
Il existe 4 catégories :

- **Type A** : Dans le même immeuble (tarif le plus avantageux).
- **Type B** : Sous la même cabine réseau, moyenne tension vers basse tension.
- **Type C** : Au-delà de la même cabine réseau et sous un même poste de fourniture Elia.
- **Type D** : Au-delà du poste de fourniture d'Elia (pas de réduction tarifaire).

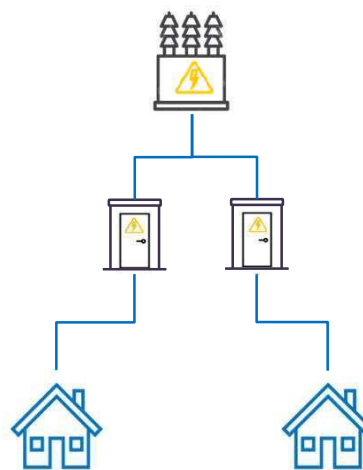
Type A



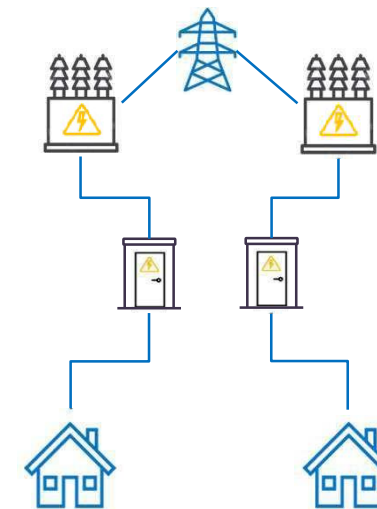
Type B



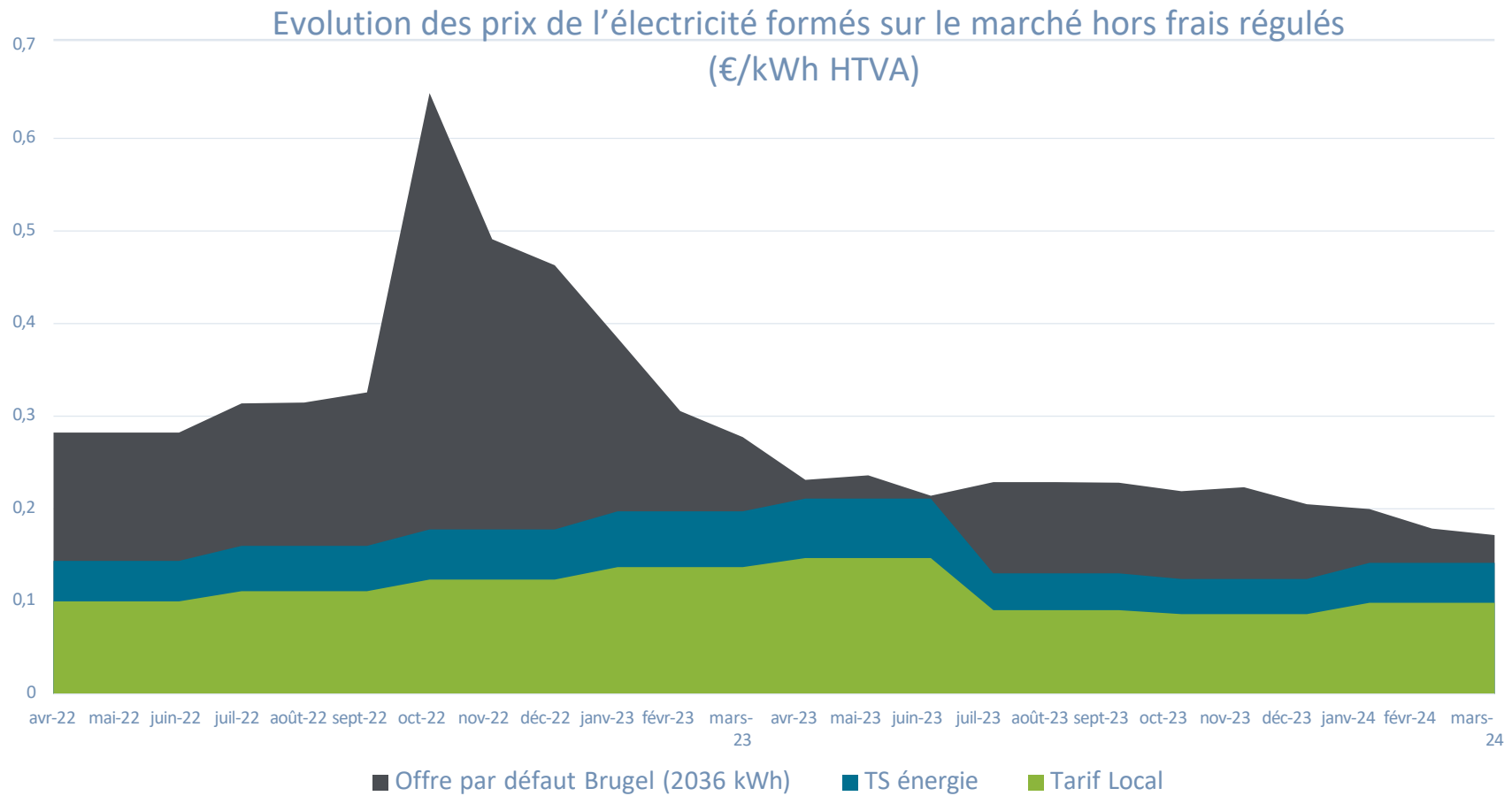
Type C



Type D



Proposer une stabilité sur le long terme au consommateur



PARTAGE D'ELECTRICITE

Avantages



Avantages liés au partage d'électricité

- **Environnement**
 - Favorise le développement du photovoltaïque :
 - Meilleure viabilité économique
 - Permet une meilleure utilisation des toitures (évite le sous-dimensionnement)
 - Débloque certains investissements (copropriétés)
 - Favorise les changements de comportements de consommation
Déplacements de consommations électriques à des moments où de l'électricité renouvelable est disponible → impact positif sur le maintien du réseau électrique
- **Lutte contre la précarité énergétique**
 - Permet l'accès à l'énergie renouvelable bon marché pour des publics précarisés
- **Stabilité du prix**
 - Réduit le risque lié à de futures hausses de prix de l'énergie
- **Démocratie énergétique**
 - Permet aux citoyens de se réapproprier l'énergie



PARTAGE D'ELECTRICITE AU SEIN D'UN MÊME BÂTIMENT

PROJET SUNSUD



Exemple de projet

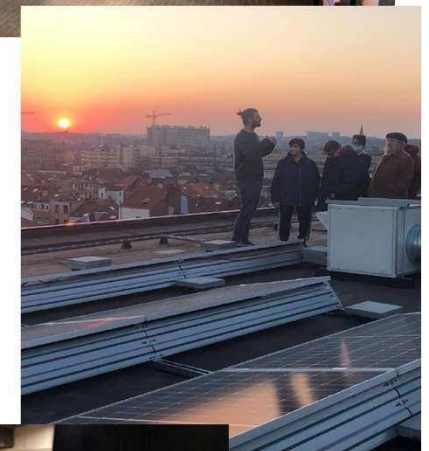
SunSud: partage au sein d'un même bâtiment

Immeuble de logements sociaux à Saint-Gilles (depuis janvier 2022)

- Installation PV financée par Foyer du Sud (immobilière sociale)
- Consommateurs
 - 6 compteurs communs
 - 22 consommateurs (34 en 2024)
- Ateliers organisés par les 2 asbl 'Energie Commune' & 'Citymine(d)'
 - Impliquer les locataires dans le projet (co-création)
 - Sensibilisation des participants à l'énergie
- Amélioration des relations entre locataires & Foyer du Sud

Chiffres clés de 2022

- 36 MWh produits, dont
 - 14 MWh autoconsommés par les communs
 - 14 MWh partagés avec les locataires
- Economies moyennes par appartement : 100€/an



PARTAGE D'ELECTRICITE

Quelques chiffres



Chiffres du partage en RBC (mai 2024)

- **Pair à pair**
 - 43 projets opérationnels
 - 86 participants

- **Partage au sein d'un même bâtiment**
 - 47 projets opérationnels
 - 381 participants

- **Communautés d'énergie**
 - 8 communautés opérationnelles (+ 2 qui ont reçu autorisation de Brugel)
 - 307 participants

→ Bientôt **800 participants au total**



PARTAGE D'ELECTRICITE

Le Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

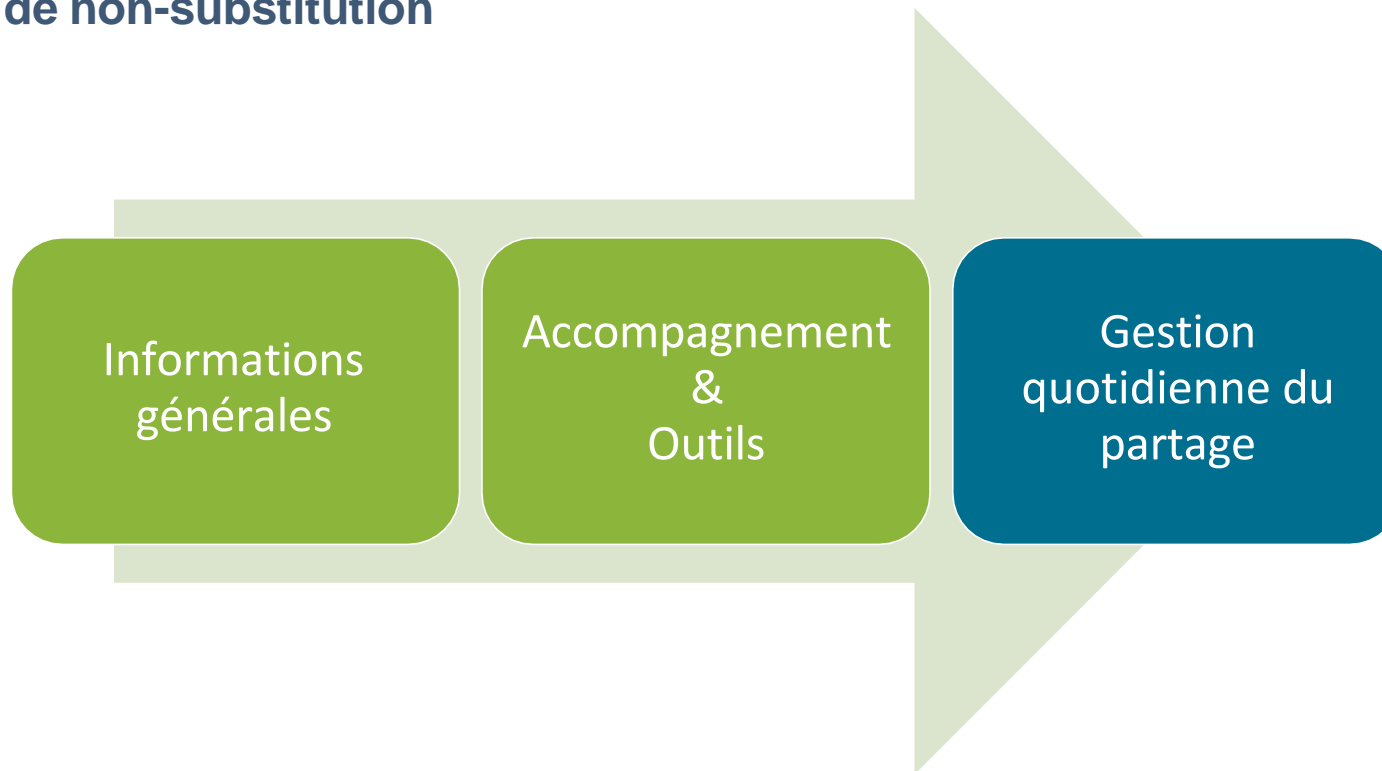


Le Facilitateur Partage & Communauté d'énergie

Un service entièrement gratuit, financé et géré par Bruxelles Environnement

Soutien aux porteurs de projet

Principe de non-substitution



Outils & support

Informations & outils simples, adaptables et gratuits

- Info-fiches
- Outils d'analyse économique (rentabilité, clé de répartition, etc.)
- Template de facturation
- Template de statuts (Asbl, coopératives)
- Template de contrats
- ...

PARTAGE DE L'ÉLECTRICITÉ À BRUXELLES

1. QU'EST-CE QU'UN PARTAGE D'ÉLECTRICITÉ ?
Le partage d'électricité est un modèle innovant qui permet de bénéficier des avantages de la production d'énergie renouvelable au sein d'une communauté d'énergie.

2. UN PARTAGE D'ÉLECTRICITÉ EST-IL OBLIGATOIRE ?
Non, il s'agit d'une initiative volontaire qui permet à un groupe de personnes de bénéficier des avantages de la production d'énergie renouvelable au sein d'une communauté d'énergie.

INFO FICHES - COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

1. Qu'est-ce qu'une communauté d'énergie ?
C'est une association de personnes physiques ou morales qui ont pour but de produire, distribuer et vendre de l'électricité issue de sources renouvelables à leurs membres.

2. Pourquoi créer une communauté d'énergie ?
- Produire et vendre de l'électricité issue de sources renouvelables.
- Partager les avantages de la production d'énergie renouvelable.
- Réduire les coûts de production et de distribution de l'électricité.
- Favoriser l'acceptation sociale de la production d'énergie renouvelable.

3. Quelles sont les conditions de création d'une communauté d'énergie ?
- Le siège social doit être en Belgique.
- Les membres doivent être des personnes physiques ou morales.
- Les membres doivent être domiciliés en Belgique.
- Les membres doivent être liés par un lien de voisinage, de proximité ou de solidarité.

4. Quelles sont les obligations d'une communauté d'énergie ?
- Produire et vendre de l'électricité issue de sources renouvelables.
- Partager les avantages de la production d'énergie renouvelable.
- Réduire les coûts de production et de distribution de l'électricité.
- Favoriser l'acceptation sociale de la production d'énergie renouvelable.

Analyse du modèle économique du partage d'énergie

1. Données de l'installation de production

ans cette étape, le porteur de projet encode les caractéristiques techniques de son(s) installation(s) avec l'aide de l'expert accompagnateur.

1.0 Type de technologie: Solaire photovoltaïque

1.1 Puissance électrique installée: 100,98 kWc/Wp

1.3 Encodage de la production annuelle d'électricité si solaire, utilisez le devis ou la carte solaire et déroulez le + ci-dessus ou calculez vous-même rapidement la production annuelle en déroulant le + ci-dessus

75371 kWh/an

Production mensuelle

Mois	Production (kWh)
Jan	14000
Fév	13500
Mars	13000
Avr	12500
Mai	12000
Jun	11500
Jul	11000
Août	10500
Sep	10000
Oct	9500
Nov	9000
Déc	8500

Facture d'énergie

©EnergieCommune

Adresse du fournisseur: Avenue Charles Quatre, 180 1050 Ganshoren

Client: M. GANDROUEN, M. GANDROUEN, Rue Jurgens Janssens, 20 BOCLE 1 1050 Ganshoren

Date facture: 03/06/2020

Informations pratiques: Code EAN: 54134891200023326, N° Compteur: 68641393, Période de facturation: 01/06/2020 au 31/06/2020, Durée du contrat: 30 mois

Solbe facture: Énergie € 0,07 + Distribution € 0,08 + Cotisation surcharge € 0,07 + TVA 0,08 € = TOTAL (TVA) € 0,26

Commencement d'énergie: Volume prélevé sur le réseau public: 429,447 kWh, Volume autoconsommé local: 1,371 kWh, Complément facturés: 428,076 kWh

Détail relevé d'index:

	Quantité	Prix unitaire (HTVA)	TVA	Montant (HTVA)	TVA:
Énergie prélevée	429,447 kWh	1,62 €	23%	695,70 €	152,97 €
Énergie autoconsommée	1,371 kWh	1,62 €	23%	2,22 €	0,51 €
Énergie facturée	428,076 kWh	1,62 €	23%	693,48 €	152,46 €
Énergie prélevée sur le réseau	429,447 kWh	1,62 €	23%	695,70 €	152,97 €
Énergie autoconsommée	1,371 kWh	1,62 €	23%	2,22 €	0,51 €

STATUTS DE L'ASBL

Les fondateurs soussignés:

1. Réunis et unanimes

Forme: Convention Communauté - Consommateurs

Titre 3 - 1.1. For l'association spécifique

1.2. Dénomination: La présente convention a été établie en date du ...

1.3. Siège: [Nom] (Prénom), né(e) le [Date de naissance], enregistré(s) au registre national sous le numéro [N° de registre national], et domicilié à [Adresse postale] [[Adresse email]]

1.4. Durée: L'ASBL est constituée pour:

1.5. Objet: [Nom de la communauté d'énergie], [Forme de la société], dont le siège social est sis [Adresse du siège social] [[Adresse de l'ASBL]], immatriculée à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro, RBA de [N°], représentée par [Prénom/Monsieur] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.6. Capital: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.7. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.8. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.9. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.10. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.11. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.12. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.13. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.14. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.15. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.16. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.17. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.18. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.19. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

1.20. Répartition: N° compteur EAN: [N° compteur EAN] X agissant en qualité de [Qualité du représentant], dûment habilité à cet effet.

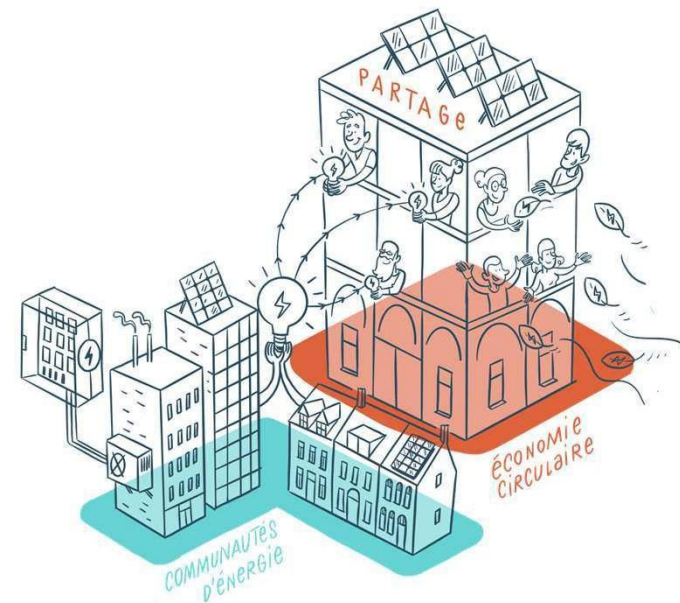
CONTACTS

Facilitateur Partage & Communautés d'énergie

 [Formulaire d'inscription](#)

 [Page internet](#)

@ facilitateur-pce@environnement.brussels



Merci pour votre attention

